

Technicien de la police technique et scientifique.

Quelle est la nature du travail ?

Les types de tâches à accomplir, ce qu'on fait : Analyser et examine des indices, relever des indices (domaines différents, ex : armes, produits, empreintes...), utiliser la technologie, signaler et identifier...

Le niveau des responsabilités : Pas trop de responsabilités, mais une certaine liberté dans le travail, mais doit être rapide.

Secteur d'activités : Tertiaire.

Quelles sont les conditions de travail ?

A l'intérieur ou en plein air : Les deux.

Les horaires de travail : Irréguliers.

Déplacements ou non : Déplacements sur le terrain.

Nécessité de force physique : Oui.

Lieux de travail : Laboratoire et extérieur.

Quelles qualités faut-il posséder ?

La personnalité/le caractère : Extrême rigueur, rapidité, clarté dans les rapports, méthode, goût du travail en équipe.

Centres d'intérêts : Enquêter, analyser l'information, vouloir en faire son métier, faire du travail précis, être branché high tech...

Femme/Homme/Mixité : Mixité.

Quelle formation faut-il avoir suivi ?

Diplômes : DUT, BTS, licence, DEUST, CPGE.

Durée des études : Bac +2 ou +3 minimum, certains postes impliquent des formations niveau master (Bac +5).

Facilités ou non d'accès aux formations : Pas de facilités. Il faut faire un concours qui comprend 4 étapes :

- pré admissibilité
- admissibilité
- admission (contrôle des connaissances techniques et scientifiques dans la spécialité choisie)
- Épreuve facultative de langue (anglais, allemand, espagnol, italien ou arabe).

Il faut également remplir les conditions d'aptitude physique requises et être de nationalité française.

Après le concours, la sous-direction de la police scientifique assure elle-même la formation des personnels concernés.

Quelles sont les avantages et les inconvénients ?

Débouchés : Les techniciens sont plus nombreux dans les laboratoires que dans les services de l'identité judiciaire. Ils sont recrutés sur concours ouvert en fonction des besoins. En 2009, 30 postes se sont ouverts. Il y a donc peu de débouchés.

Salaires : En début de carrière : 1426 €. En fin de carrière : 2190 €

Promotions : Le technicien peut être nommé technicien principal, puis technicien en chef par promotion interne.

Possibilités de changement professionnel : Après 4 ans d'ancienneté, le technicien peut postuler, sous certaines conditions, aux concours internes d'ingénieurs de police technique et scientifique, d'officier ou de commissaire de police. Des préparations à ces concours sont proposées.